

Municipalité de Waltham

Le présent procès-verbal de la séance publique du Conseil est établi.

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue au lieu et à l'heure habituels le 2 décembre 2025, sous la présidence du maire Jordan Evans, en présence des conseillers suivants : n° 1 Mme Chantal Fortin, n° 2 M. Francis Turner, n° 3 Mme Holli Lair, n° 4 M. Brendan Adam, n° 5 M. Elwood Allard et n° 6 M. Tyler Rochon.

Mme Annik Plante, directrice générale, était également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Evans a ouvert la séance à 19 h.

DÉCLARATION DU MAIRE (Decorum)

01-02-12-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant l'adoption de l'ordre du jour, le conseiller Adam a demandé l'ajout d'un point : « Discussion concernant le service des incendies ».

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ADAM

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02-02-12-25 — APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT

Renvoi à la prochaine séance.

VISITEURS : 8 visiteurs sont présents et une période de questions est prévue.

- M. Godin a posé des questions concernant la plus récente réunion des maires de la MRC.
- M. Grieve s'est renseigné sur la limite de vitesse sur l'autoroute. Il a été noté que le directeur général a soumis une demande officielle et attend une réponse. • M. Godin a demandé qu'il soit consigné au procès-verbal qu'il jugeait le comportement du conseiller Allard à son égard non professionnel lors de la période de questions.
- Une question a été posée concernant les récents développements au sein du Service des incendies.

RAPPORT DES COMITÉS

ARÉNA

La demande de don pour 2025 sera soumise à la municipalité.

Aucun autre rapport de comité n'a été présenté.

RAPPORT DE LA MAIRE

La mairesse se tient actuellement au courant des activités des comités de la MRC et tiendra le Conseil informé.

POINTS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- La visite de la municipalité est reportée au printemps.
- Une séance de planification visant à établir les priorités pour 2026 est prévue le 3 décembre 2025 à 18 h.

AVIS DE MOTION – BUDGET 2026

Un avis de motion concernant le budget 2026 a été présenté. Le conseil municipal prévoit d'adopter le budget en janvier 2026.

POUVOIR DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS MUNICIPAUX

Le point relatif au pouvoir de signature des chèques et documents municipaux sera inscrit à l'ordre du jour après la séance à huis clos.

DÉPÔT – DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES SM-70

Le directeur général a rappelé à tous les conseillers qui n'ont pas encore déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires SM-70 de le faire.

**03-02-12-25 MANDAT – EXAMEN MINIMAL DES CHÈQUES ÉMIS DEPUIS
1^{er} OCTOBRE 2025**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

QUE le Conseil charge le directeur général de préparer et de présenter, lors de la séance de janvier, la documentation nécessaire à un examen minimal des chèques émis depuis le 1er octobre 2025.

Adoptée

MANDAT – PROJET DE MANDATS DES COMITÉS

Il a été convenu que chaque comité devait élaborer un mandat. Le mois de février a été proposé pour que chaque comité présente son projet de mandat au Conseil.

**MANDAT – ÉLABORATION D’UN RÈGLEMENT INTERNE MIS À JOUR SUR LA
GESTION DES RÉUNIONS**

Le maire a suggéré que ce soit une bonne occasion de réviser le règlement actuel. Les conseillers ont été invités à compiler leurs suggestions et commentaires. Le mois de février a été proposé pour que le Conseil soumette ses commentaires compilés.

04-02-12-25 CALENDRIER DES RÉUNIONS DE 2026

Le maire a expliqué que les dates proposées pour les réunions de 2026 étaient conçues pour coïncider avec le calendrier des réunions publiques de la MRC. Cette concordance permettrait aux réunions du conseil municipal d’avoir lieu immédiatement avant la réunion publique du Conseil des maires et après la séance plénière de la MRC. L’objectif est de permettre au maire de faire rapport au conseil municipal sur les renseignements publics provenant du Conseil des maires et de recueillir l’avis du conseil concernant les votes lors des réunions du Conseil des maires.

Calendrier des réunions de 2026 : Proposition du conseiller Adam, appuyée par le conseiller Rochon, que la municipalité de Waltham adopte le calendrier des réunions de Waltham pour 2026.

Conformément à la loi, nous devons préparer le calendrier des réunions ordinaires du conseil municipal de Waltham pour 2026. Les réunions débutent à 19 h et se tiennent au 69, rue Hôtel-de-Ville, à Waltham. Les réunions ordinaires ont lieu le troisième mercredi de chaque mois, sauf en cas d’occasion spéciale.

DATE	DATE
Mercredi 28 janvier à 19 h	Mercredi 15 juillet à 19 h 2
Mercredi 18 février à 19 h	Mercredi 19 août à 19 h
Mercredi 18 mars à 19 h	Mercredi 16 septembre à 19 h
Mercredi 15 avril à 19 h	Mercredi 21 octobre à 19 h
Mercredi 20 mai à 19 h	Mardi 24 novembre à 19 h
Mercredi 17 juin à 19 h	Mercredi 16 décembre à 19 h

Adoptée

**05-02-12-25 — FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE L’ISLE-AUX-ALLUMETTES
(COURONNE DU JOUR DU SOUVENIR)**

Facture d’un montant de La municipalité de L’Isle-aux-Allumettes a versé 40 \$ pour la couronne du jour du Souvenir. Le maire a assisté à la cérémonie commémorative à Saint-Joseph.

Le directeur général a indiqué que le bureau municipal avait reçu un don anonyme de 100,00 \$ destiné à couvrir le coût de deux couronnes achetées pour les commémorations du jour du Souvenir.

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

QUE le conseil approuve le paiement de la facture de 40,00 \$.

Adoptée

**06-02-12-25 COURS D'ÉTHIQUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LE
DIRECTEUR GÉNÉRAL**

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LAIR
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN

QUE le conseil approuve la participation au cours d'éthique obligatoire de deux jours de la F.Q.M., qui aura lieu les 16 et 17 janvier 2026 à Waltham, au coût approximatif de 321,00 \$ par participant, et que le paiement soit traité en conséquence.

Adoptée

MUTATION : Aucune mutation de propriété à signaler pour ce mois-ci.

RAPPORT D'INCENDIE : Aucun rapport d'incendie n'a été présenté lors de cette séance.

CORRESPONDANCE

- **Demande de bourse d'études — École secondaire Sieur de Coulonge**
La municipalité a reçu une lettre de l'École secondaire Sieur de Coulonge sollicitant un soutien financier pour des bourses d'études destinées aux finissants de la promotion 2024-2025. Il a été noté que la municipalité a pour pratique courante d'octroyer une bourse d'études à tous les résidents de Waltham qui obtiennent leur diplôme en juin. Par conséquent, le conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande supplémentaire.
- Le directeur général a présenté une plainte reçue par message texte. Le maire a rappelé que les plaintes doivent être soumises par écrit ou par courriel au directeur général avant d'être présentées au conseil.

La personne ayant déposé la plainte était présente dans la salle et a indiqué que le problème était réglé, mais a exprimé le souhait qu'il ne se reproduise pas.

Suite à cette discussion, le conseiller Lair a suggéré que la municipalité élabore une politique officielle de traitement des plaintes. Ce sujet sera abordé plus en détail lors de la révision du règlement municipal sur la gestion interne des réunions. Entre-temps, il a été convenu que toute plainte devra désormais être soumise par écrit ou par courriel à la mairie.

- **Plainte – Problème de sécurité : Arbres pourris sur la rue Nadeau**
Le directeur général a signalé avoir reçu une plainte concernant deux arbres pourris sur la rue Nadeau qui représentent un danger. Le maire a communiqué avec un entrepreneur, Paul Denault, qui a soumis un devis de 2 000 \$ plus taxes pour les travaux.

Le conseil a demandé au directeur général de s'assurer que l'entrepreneur est certifié et possède une assurance adéquate.

3

Le conseil a décidé que si l'entrepreneur répond à toutes les exigences, le directeur général peut approuver les travaux pour tout montant inférieur à 3 000 \$. Si le devis dépasse ce montant, le directeur général doit en aviser le conseil par courriel avant de procéder aux travaux. Cette approbation est accordée compte tenu du problème de sécurité en jeu.

RENSEIGNEMENTS/MISE À JOUR ADMINISTRATIVES

Directive administrative : Le directeur général a transmis une directive administrative émise par le maire à tous les membres du conseil avant les séances. Le maire a indiqué que cette mesure vise à accroître la transparence et à offrir une meilleure protection à la municipalité dans le cadre des futurs audits. Cette pratique restera en vigueur jusqu'à l'adoption d'une politique officielle.

Collecte des matières recyclables et communication publique

- Le directeur général a présenté au conseil une mise à jour concernant le programme de recyclage.
- La première collecte de matières recyclables de l'année aura lieu les mercredis, à compter du 7 janvier, et se déroulera ensuite toutes les deux semaines. On rappelle aux résidents de préparer leur bac bleu les jours de collecte.
- Le 24 juin (fête de la Saint-Jean-Baptiste), la collecte sera reportée au vendredi 26 juin en raison du jour férié.
- Au cours des prochaines semaines, la mairie diffusera des renseignements importants aux résidents afin d'assurer le bon usage du programme de recyclage :
 - o Une vidéo explicative sur l'utilisation du bac bleu a été reçue et sera publiée sur la page Facebook de la municipalité.
 - o Un document de rappel listant les matières recyclables acceptées, ainsi qu'un guide bilingue (français-anglais) d'une page sur le bon usage du bac bleu, seront également publiés sur Facebook.

VARIA

- Le conseiller Lair a suggéré que le conseil envisage la mise en place d'un service d'abonnement par courriel pour permettre aux résidents de recevoir les renseignements municipaux. Le directeur général communiquera avec Jon Stewart afin de déterminer si cette fonctionnalité peut être intégrée au nouveau site Web de la municipalité. Cette initiative vise à offrir aux résidents un moyen supplémentaire de recevoir des renseignements municipaux, en dehors de Facebook.
- Le directeur général a informé le conseil et le public qu'en raison des fêtes de fin d'année, les horaires de collecte des ordures et du recyclage seraient modifiés.
 - La collecte des ordures aura lieu le mardi 23 décembre et le mardi 30 décembre.
 - La collecte du recyclage se fera comme d'habitude le mercredi.

POINT À L'ORDRE DU JOUR AJOUTÉ LORS DE L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

07-02-12-25 DISCUSSION SUR LE SERVICE D'INCENDIE

LE CONSEILLER ADAM A PRÉSENTÉ UNE MOTION
ET APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE LAIR

QUE le conseil examine d'autres options de service pour le service d'incendie, notamment en rencontrant les services d'incendie voisins, en particulier celui de West Pontiac, afin d'élaborer une proposition.

Le conseil a tenu une discussion au cours de laquelle plusieurs membres ont exprimé leur désaccord avec la proposition.

Un vote enregistré a été demandé afin de déterminer si le Conseil devait entamer des discussions avec West Pontiac en vue d'élaborer une proposition.

• Résultats du vote :

- Conseillère Fortin — Contre
- Conseiller Turner — Contre
- Conseillère Lair — Pour
- Conseiller Allard — Contre
- Conseiller Rochon — Contre
- Conseiller Adam — Pour

4

Décision : La motion a été rejetée. Le Conseil a décidé de ne pas poursuivre les discussions à ce sujet.

Adoptée

Le conseiller Rochon a suggéré que le Conseil procède immédiatement au paiement des factures, avant de passer à la séance à huis clos, au cas où le public ne resterait pas dehors dans le froid pendant cette partie de la réunion.

08-02-12-25 AIEMENT DES FACTURES

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD

QUE les factures du mois, d'un montant de 89 952,43 \$, soient payées.

Adoptée

Attestation de disponibilité

Je soussignée, Annik Plante, directrice générale de la municipalité de Waltham, certifie que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus.
Fait à Waltham, le 2 décembre 2025.

Annik Plante
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ADAM
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON

QUE le Conseil se réunisse à huis clos à 20 h 39 pour examiner les questions de personnel et les contrats municipaux.

Le Conseil reprend sa séance publique à 21 h 26.

**09-02-12-25 — AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES MUNICIPAUX
(Résolution de remplacement corrigée)**

ATTENDU QUE la municipalité de Waltham doit maintenir des contrôles financiers sûrs et transparents;

ATTENDU QU’ il est essentiel qu'au moins un élu participe à toutes les approbations financières municipales afin d'assurer un contrôle démocratique;

ATTENDU QUE le conseil souhaite clarifier et corriger les interprétations précédentes concernant l'autorisation de signature;

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ROCHON
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN

QUE

1. Tous les chèques émis par la municipalité de Waltham doivent porter deux signatures :
 - celle d'un élu (le maire ou, en son absence, le maire adjoint),ET
 - celle d'un administrateur (le directeur général ou, en son absence, le directeur administratif).
2. Deux administrateurs ne peuvent en aucun cas cosigner un chèque.
3. Aucun chèque ne peut être présenté à un élu pour signature sans avoir été préalablement signé par le directeur général et accompagné des documents suivants :
 - la facture correspondante
 - le code comptable
 - la vérification budgétaire
 - la description de la dépense
4. La présente résolution remplace intégralement les dispositions relatives aux pouvoirs de signature de la version transmise à l'établissement financier en novembre 2025.

5. Le directeur général est chargé de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution corrigée à l’établissement bancaire de la municipalité et de lui demander de mettre à jour immédiatement ses pouvoirs de signature.

6. Dans tous les cas où le maire et le directeur général sont dans l’impossibilité ou absents de signer un chèque, un avis écrit sera envoyé à tous les membres du conseil municipal afin de les tenir informés.

Adoptée

10-02-12-25 CLÔTURE

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLARD
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE FORTIN

QUE la séance soit levée à 21 h 32.

Adoptée

Mairesse Jordan Evans

Directrice générale/Secrétaire-trésorière Mme Annik Plante
